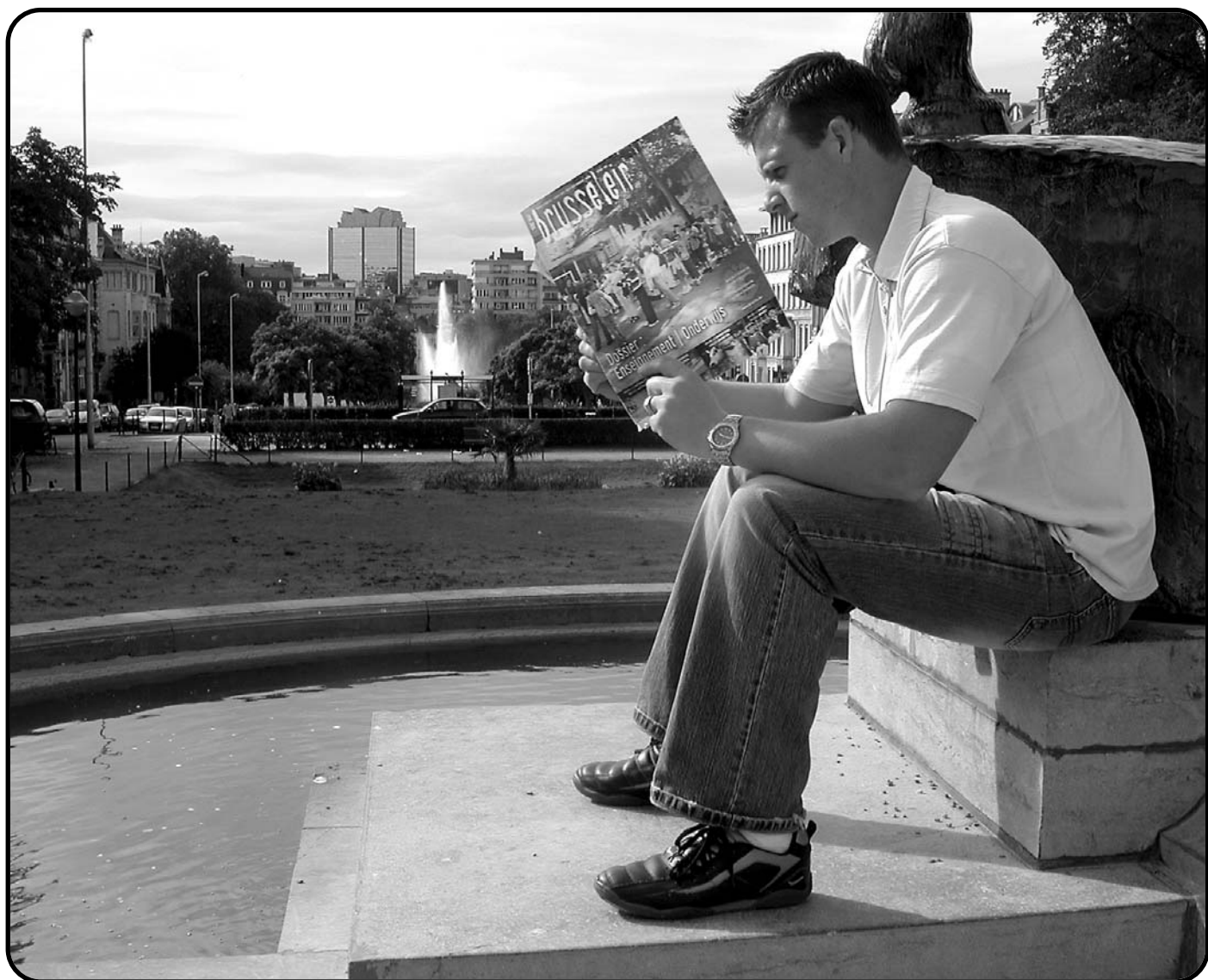


Bruxelles en mouvements

Bimensuel édité par
Inter-Environnement Bruxelles
Rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles
N°151 – 6 octobre 2005



DELPHINE TERWOLLE

A vos journaux, citoyens !

Inter-Environnement Bruxelles a mené son enquête sur les journaux communaux. Que contiennent ces publications? Comment communiquent les pouvoirs publics? Le point sur ces journaux censés informer les citoyens.

Suite en page 2 ➔

dans ce numéro

- P.5 > Parking fait moi peur !
De la voie ferrée à la voie de la culture
- P.6 > Le Pentagone, c'est la zone?
- P.8 > Les onze travaux de la conférence interministérielle du logement
- P.9 > Une rocade à Ganshoren?
Le RRU à l'enquête
- P.10 > Livres
– Saint-Pierre sur la Woluwe
– Visite guidée en solo
- P.12 > Editorial
Chère énergie: le jour d'après

@ Plus d'infos:
www.ieb.be

A vos journaux, citoyens !

En avril 1997, Inter-Environnement Bruxelles réalisait un dossier sur les publications communales^[1]. Huit ans plus tard, IEB les a de nouveau passées en revue. Parmi les critères retenus: le rôle d'information et d'éducation dont se sentent investies les communes. Ont-elles l'intention, via leur journal, de permettre un débat avec la population et d'inciter les habitants de la commune à prendre un rôle actif au sein de la commune? Le journal sert-il de vitrine politique au pouvoir en place ou est-il ouvert à l'opposition, aux habitants?

Afin de tenter de répondre à ces questions et de comparer l'évolution de certains de ces journaux, nous les avons analysés et pour alimenter la réflexion, nous avons également interrogé quelques habitants et comités actifs en région bruxelloise.

En 1997, Saint-Josse était l'unique commune à ne pas posséder «*pour des raisons budgétaires*» de journal communal. Chose réparée puisqu'à l'heure actuelle, chaque commune possède désormais sa publication, même si la qualité de celle-ci varie assez fortement d'une commune à l'autre.

Le journal de tous ou vitrine politique ?

Certaines communes se cantonnent dans une démarche très traditionnelle où le journal sert essentiellement d'organe de diffusion des messages des élus vers leurs administrés. Il fait office de vitrine politique. Ceci se fait généralement via une structure de journal accordant une à deux pages aux échevins qui présentent, généralement photo à l'appui, les matières relevant de leurs compétences et des informations traitant de leurs services (coordonnées, horaires). C'est le cas de Ganshoren, Schaerbeek, Uccle, Watermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Pierre.

Par rapport à 1997, la Commune de Saint-Gilles s'est radicalement détournée de cette approche. Le journal



communal y présente désormais les choses au nom de la commune et non plus au nom des échevins, aborde des sujets d'intérêt collectif,... Le numéro du printemps consacrait son dossier au

Plan Communal de Développement, mais également à des informations sur la vie locale (présentation du service prévention, du fonds de développement local dans la zone Midi).

Profil général des journaux communaux

La périodicité peut influencer le type d'information ainsi que sa qualité. Quatre formules sont proposées: le bimensuel, le mensuel, le bimestriel ou le trimestriel. C'est ce dernier qui a le plus la cote (9 journaux), suivi de près par le mensuel (7 journaux). Deux journaux sont des bimestriels (Auderghem, Forest). Seule la Commune de Schaerbeek propose un journal deux fois par mois (celui-ci est édité et distribué par *Vlan Bruxelles*).

Une faible périodicité ne permet pas toujours de suivre l'actualité communale ou de réagir à des projets en cours. Woluwe-Saint-Lambert avait réussi, pendant quelques années, à faire preuve d'originalité en proposant une formule combinée de deux publications. Le *Woluwe-Info*,

mensuel, qui traitait plus d'actualités et le *Woluwe Magazine*, qui paraissait 3 fois par an et qui reprenait des articles de fond. Ce dernier n'existe malheureusement plus. «*Le Bourgmestre en a bloqué, depuis quelques mois, la parution*», commente un fonctionnaire communal. Mais la commune édite à présent des «*Hors Série*»: le *Woluwe Seniors* et le *Woluwe Junior*. La Commune de Berchem-Sainte-Agathe édite également, en plus des quatre ou cinq numéros qui sortent par an, quelques petits journaux pour annoncer certaines activités communales (ex.: numéro de septembre consacré au marché annuel).

Evere a également trouvé une façon originale de traiter l'information via son trimestriel. Le journal re-

D'autres communes maintiennent le vedettariat dans leurs colonnes mais de manière plus discrète... Les échevins sont mis en avant via les articles qu'ils signent ou dans lesquels ils apparaissent régulièrement pour signaler leurs initiatives: «*Le projet X a vu le jour grâce aux budgets octroyés par l'échevine de...*». C'est le cas d'Anderlecht, Berchem-Sainte-Agathe, Forest, Ixelles et Molenbeek.

Journal d'information et d'incitation à la participation

Cette catégorie de journaux manifeste un désir réel d'aborder des sujets dépassant les informations sur les services communaux et sur l'agenda des manifestations. Les sujets y sont généralement variés et originaux, la commune tente de jouer un rôle d'éducation permanente en incitant le lecteur à prendre une part active dans la vie communale ou à se tenir au cou-

rant des projets. Mais les colonnes restent généralement fermées à l'opposition et aux associations d'habitants.

Inviter à participer

Différentes voies s'offrent aux communes pour favoriser la participation des habitants: promouvoir les réunions citoyennes, proposer aux habitants de s'intégrer à des commissions consultatives, les inviter à s'exprimer lors des

L'opposition a voix au chapitre dans les publications de Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles-Ville, Etterbeek, Molenbeek, Schaerbeek, Saint-Gilles, Uccle et Watermael-Boitsfort.



prend plus d'articles de fond ou présente des projets menés par la commune sur le long terme. L'*Evere Contact* nous semble être la preuve qu'il est possible de fournir un outil d'information trimestriel de qualité aux habitants.

Le nombre de pages des publications est également très variable d'une commune à l'autre: de 4 pages (Auderghem) à plus de 80 pages (Uccle). L'épaisseur du journal n'est toutefois pas proportionnelle à la qualité de l'information qu'on peut y retrouver... Avec sa soixantaine de pages, le journal communal de Woluwe-Saint-Pierre en est un exemple. Malgré le fait qu'il soit mensuel, les lecteurs qui souhaitent y trouver des informations leur permettant de suivre la vie de leur commune restent

sur leur faim. Près de la moitié du journal est consacrée aux informations banales (annonce du 3^e championnat de bridge, du compte-rendu du dernier tournoi de pétanque,...) que veulent faire passer les échevins et les associations très liées à la commune ainsi qu'aux braderies et fêtes. L'autre moitié du journal est composée de publicités. Entre les pubs, il devient même parfois difficile de se repérer dans le journal...

Six journaux communaux recourent à la publicité: Schaerbeek, Uccle, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre sont les communes qui ouvrent le plus leurs pages aux publicités commerciales. Forest en use avec plus de parcimonie...

C. M.

enquêtes publiques ou simplement leur demander leur avis sur le journal communal. La Ville de Bruxelles rappelle, dans son numéro d'avril, que «*les commissions consultatives de quartier constituent une occasion idéale, pour les habitants, de rencontrer les mandataires de la Ville, de prendre connaissance des projets futurs et d'en discuter*». Les journaux communaux d'Evere, d'Etterbeek, de Bruxelles-Ville, d'Ixelles et de Saint-Gilles tentent d'intéresser les habitants aux projets envisagés par la commune et de les faire participer aux prises de décisions. Par exemple, dans la rubrique d'avril 2005 «*Notre commune en mouvement*», Etterbeek consacre un article à son Plan de Déplacement d'Entreprise ainsi qu'à la Commission Consultative de Mobilité qu'elle compte mettre sur pied. Elle invite les lecteurs à se renseigner sur cette commission et à y présenter leur candidature.

A vos journaux, citoyens !

Informez des décisions prises

Plusieurs journaux communaux (Auderghem, Ganshoren, Jette, Saint-Gilles, Uccle et Woluwe-Saint-Lambert) informent également, de manière plus ou moins approfondie, leurs lecteurs des décisions prises par le Conseil communal. L'information est en règle générale très édulcorée et assez succincte. Or, les habitants témoignent beaucoup d'intérêt pour cette rubrique. « C'est d'ailleurs une des premières et des seules choses que je lis

En invitant la population à des consultations et en faisant écho aux associations, ces communes favorisent la participation des habitants :
Anderlecht, Bruxelles-Ville, Etterbeek, Evere, Ganshoren, Ixelles, Molenbeek, Watermael-Boitsfort.



dans le journal » commente un habitant de Woluwe-Saint-Lambert. Exemple intéressant : l'« Info Saint-Gilles » du printemps 2005 reprend, sur plus de 16 pages et de façon très complète, le compte-rendu des 4 derniers conseils communaux. Chaque point abordé y est présenté dans son contexte et développé dans son intégralité.

Par ailleurs, certaines communes comme Berchem-Sainte-Agathe, Schaerbeek et Saint-Josse ne font que rappeler les dates des séances du Conseil communal.

Watermael-Boitsfort ne propose pas de compte-rendu des Conseils communaux mais communique, dans ses brèves, des comptes-rendus de certaines commissions de concertation et de réunions d'information.

Tribune libre et courrier des lecteurs

Un certain nombre de publications se démarquent en offrant une tribune

libre aux formations qui n'appartiennent pas à la majorité. En 1997, seules trois communes (Bruxelles-Ville, Etterbeek et Woluwe-Saint-Pierre) leur ouvraient leurs pages. Depuis lors, les choses ont évolué positivement puisque Berchem-Sainte-Agathe, Molenbeek, Schaerbeek, Saint-Gilles, Uccle et Watermael-Boitsfort ont rejoint leurs rangs en proposant une tribune libre d'une demi-page à une page à l'opposition. On peut cependant constater que l'espace ré-

servé à l'opposition est trop réduit pour qu'elle puisse suffisamment développer ses sujets.

Soucieuse d'élargir le débat, seule la Commune de Watermael-Boitsfort a créé une rubrique « Courrier des lecteurs ».

En conclusion...

Pour Inter-Environnement, le journal communal doit servir d'instrument privilégié pour intéresser les habitants aux projets envisagés par la commune et leur fournir une information claire et bien documentée, une synthèse des dossiers les plus importants,... En retour, former des citoyens actifs est un investissement démocratique : les habitants peuvent mieux agir pour le bien de la communauté.

Deux composantes paraissent indispensables à l'existence d'un tel instrument : un contenu qui informe sur les enjeux actuels et futurs et un débat démocratique.

Les habitants attendent plus d'informations sur les grands projets qui transforment leur cadre de vie. Le journal communal doit être le canal privilégié pour informer directement chaque citoyen des projets prévus par la commune.

Ensuite, le débat démocratique permettra à tous ceux qui veulent participer à la vie de la commune de s'exprimer. En quelques années, on constate une évolution vers une ouverture plus grande à l'opposition

même si l'espace accordé est souvent trop réduit pour développer des sujets de manière approfondie.

On constate cependant que les journaux communaux parviennent difficilement à présenter une information objective et originale. Le principal problème reste l'aspect « propagandiste » de la majorité d'entre eux. Mais des avancées se font jour. La Commune de Saint-Gilles a su se détourner de ce genre d'écueil en proposant un style de journal plus neutre mais riche en informations communales.

Pour communiquer efficacement et renforcer le dialogue, d'autres aspects tels que la présentation et la lisibilité sont également très importants. Depuis notre enquête de 1997, les communes ont généralement fait un bel effort...

Catherine Maréchal

[1] « Journaux communaux : miroir de la commune ou reflet de la vie locale? », Ville et Habitants, n° 269, avril 1997.

Parking fait moi peur !

A Woluwe-Saint-Lambert, l'UCL fait sa loi en matière de parkings.

L'Université souhaite régulariser 1226 emplacements de parking à l'air libre. Ceci en dérogation au PPA de la zone puisque le total des parkings, ceux des autres gestionnaires compris, dépassera alors sur le site le quota des 2500 emplacements autorisés. Dépassement que l'UCL juge provisoire car les parkings à l'air libre, situés sur des terrains constructibles, seront remplacés au fur et à mesure par des parkings enterrés.

Bien sûr, lance frileusement l'UCL « *A moins d'un changement fondamental et généralisé des habitudes de dé-*

placement », il est impossible de revoir le nombre d'emplacements à la baisse. Tiens, tiens, l'Université n'est-elle pas censée préparer un plan de déplacement d'entreprise, encourageant justement visiteurs et employés à venir autrement qu'en voiture? « *A long terme, et pour autant que les nouveaux projets de construction ne soient pas accompagnés de nouveaux parkings à l'air libre, la limitation du nombre d'emplacements extérieurs à 2500 sera rencontrée.* »

Que d'ambition! Cerise sur le gâteau du « *tout à la voiture* », l'UCL considère que la suggestion du chargé d'études de modifier la prescription du PPA de « *au moins 1,33 emplacement par 100m²* » à « *au plus 1,33 emplacement par 100 m²* », comme le pro-

pose la circulaire 18, n'est pas « *pertinente* ». Et prévoir plus de parkings vélo ou valoriser les 3 stations de métro du site, ce n'est pas pertinent ça?

La demande de permis d'urbanisme passera en commission de concertation ce 29 septembre.

Camille Thiry

Nombre de parkings

- UCL : 1556 emplacements, dont 1226 à l'air libre
- UCL + autres gestionnaires (dont les Cliniques Saint-Luc) : 4930 emplacements, dont 3664 à l'air libre

De la voie ferrée à la voix de la culture

Dernière phase de la restauration de la Gare de Watermael : la reconversion en centre culturel.

Petit fleuron de l'architecture ferroviaire, l'ancienne gare de Watermael a cessé ses activités en 1984. Depuis, elle a été classée en 1992 et remise en état par la Commune de Watermael-Boitsfort qui achève de restaurer les façades et les toitures.

En 2003, la commune a choisi de reconvertir le bâtiment en centre culturel. Le programme de la réaffectation prévoit, au rez-de-chaussée, des salles polyvalentes pour des activités socioculturelles. Le premier étage accueillera un centre de documentation et de rencontres occupé par des asbl comme la « *Biennale de la chanson française* ». Le dernier étage sera consacré au logement d'un concierge dont la présence permettra de sécuriser les lieux.

A l'occasion de l'enquête publique, la commune a présenté son projet aux habitants et a organisé une visite des



lieux. Le « *Comité de Watermael-Gare* » qui a plaidé, depuis 1988, pour la restauration et la réaffectation de la gare en centre culturel, est satisfait du dénouement du dossier. Cependant, soucieux des problèmes de mobilité dans le quartier, les riverains ont interrogé la commune sur la manière dont sera réglé le stationnement des voitures des visiteurs. Ils craignent le développement du stationnement

sauvage dans les rues étroites du quartier. C'est pourquoi ils souhaitent que la commune prenne des mesures strictes pour empêcher les stationnements illicites et pour inciter les visiteurs à utiliser les parkings existant dans les environs. Sinon le quartier et le nouveau centre culturel risquent vite l'étouffement par la mobilité.

Almos Mihaly

Le Pentagone, c'est la zone ?

Presque 5 ans après l'adoption du Plan de Déplacement, les dossiers des zones 30 Senne, Marolles et Béguinage sont enfin à l'enquête publique. Quels sont les objectifs de ces trois zones ?

Un meilleur partage de l'espace public, une limitation de la vitesse et la diminution du trafic de transit. Les associations se réjouissent des propositions contenues dans les dossiers mais soulignent cependant quelques zones d'ombre... Quelques mois après la valse hésitation de la mise en œuvre de la zone Notre-Dame aux Neiges, il faut effectivement se poser les deux questions suivantes : (1) qu'est-ce qu'une bonne zone 30 et (2) tous les projets en cours sont-ils vraiment des zones 30 ?

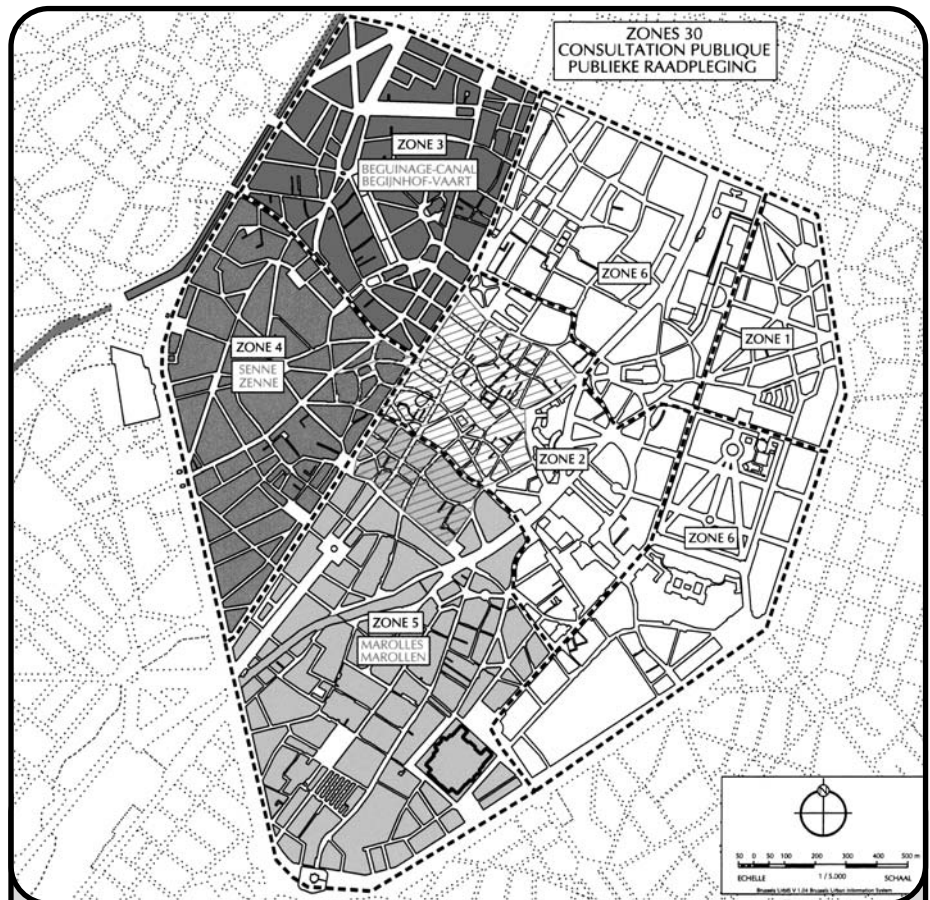
Un phasage incertain

Dans chacune des zones sont définies plusieurs mailles « indépendantes », certaines à réaliser à court terme (2005-2006) d'autres à moyen ou long terme.

Les zones à moyen ou long terme sont identifiées dans le dossier comme « des axes à forte densité de circulation qui imposent des interventions lourdes et complexes ». Il faut donc se donner le temps de bien penser d'éventuels aménagements réducteurs de vitesse. Pourquoi, cependant, exclure d'office la mise en zone 30 de certaines rues ? Nous remarquons qu'aucune solution ou timing précis n'est abordé dans le dossier concernant ces axes. La zone confort, longtemps attendue pour l'été 2005, n'a pas encore été mise en œuvre... Doit-on craindre que les zones « long terme » soient également reportées aux calendes grecques ?

Mauvais transit

Quelques modifications de sens de circulation tendront à diminuer le tra-



Les 3 zones 30

- **Marolles** : toute la zone se réalisera à court terme, excepté les alentours immédiats du Palais de Justice.
- **Béguinage** : 3 grandes mailles à réaliser à court terme (ouest, centre et est). Non incluses : la rue de Laeken, la zone de terminus de bus De Lijn/STIB proche de la place De Brouckère, l'axe nord-sud des quais prolongé par les rues Lepage et Rempart des Moines, les boulevards d'Ypres et de Dixmude.
- **Senne** : 2 mailles à réaliser à court terme, de part et d'autre de la rue Van Artevelde, qui ne sera pas incluse dans la zone 30.

fic de transit à l'intérieur des quartiers. La rue du Canal verra par exemple son sens inversé, afin d'empêcher le transit est-ouest. Pourtant, plusieurs by-pass bien connus des automobilistes ne sont pas modifiés qu'il s'agisse du trajet place de Ninove, rue des Fabriques, place aux Fleurs, rue Pletinckx, rue Van Artevelde, pourtant repris en zone réalisable à court terme ou encore le trajet quai du Commerce, rue Marché aux Porcs, rue Lepage, maille à réaliser à moyen-long terme.

Aménagements physiques

Depuis avril 2004, en vue d'encourager leur multiplication, la réglementation pour les « zones 30 » est devenue beaucoup plus souple, n'exigeant plus un aménagement physique mais uniquement la pose des panneaux adéquats.

Toutefois, pour être efficace, nous soutenons, à l'instar des autorités suisses par exemple, que la zone 30 doit être facilement reconnaissable. Le début et la fin de la zone doivent être marqués de manière « contras-



tée» pour faire office de porte. Des mesures physiques (chicanes) sont parfois nécessaires pour assurer la limitation de la vitesse. Il ne faut d'ailleurs pas sous-estimer l'aspect qualitatif et esthétique du réaménagement.

La mise en œuvre des 3 zones du Pentagone prévoit des aménagements physiques légers. Il s'agit essentiellement de surélévations locales de la chaussée (plateaux), afin de sécuriser par exemple les abords d'école. Des « portes » provisoires (marquages au sol ou potelets en plastique) marqueront les entrées des zones. Ces mesures seront-elles homogènes et suffisantes?

La délicate question des passages piétons

Le principe de base, que l'on retrouve dans chaque dossier, est « la suppression des passages piétons, laissant ainsi la liberté au piéton de traverser où cela lui convient le mieux », et ce conformément à la législation fédérale. Mais cela signifie alors que le piéton qui traverse n'est pas prioritaire

sur le trafic ! Ce principe, faisant merveille dans de petites zones résidentielles où les 30 km/h ne sont effectivement pas dépassés, sera-t-il applicable en plein centre-ville?



Zone 30 «surréaliste» aux abords de l'école Francisco Ferrer, sur le boulevard Lemonnier, où la vitesse autorisée est de 50 km/h.

Le dossier indique que les abords d'écoles ou autres équipements collectifs conserveront leurs passages piétons. Ceux-ci seront également nécessaires sur les voiries « collecteurs de quartier ». Il faudrait se mettre d'accord : soit des passages piétons partout, soit nulle part ! Autre solution : des sigles peints sur le revêtement ou des matériaux différents qui peuvent attirer l'attention sur les endroits où de nombreux piétons traversent.

Que conclure ?

Les associations insistent sur l'homogénéité et la cohérence nécessaire à la réalisation d'une zone 30. Une telle zone doit être clairement identifiée comme telle par les automobilistes. A cet égard, pourquoi ne pas avoir l'ambition de considérer l'ensemble du Pentagone comme une seule grande zone 30 ? Par ailleurs, nous remarquons le caractère peu complet du dossier : incertitude quant aux aménagements des zones à moyen et long termes, aucune précision concernant les axes « frontières » entre les différentes zones : les boulevards centraux, la rue Dansaert...

A ne pas négliger : les aspects « sensibilisation » et « communication ». La Ville doit clairement énoncer les avantages d'une zone 30 aux différents acteurs concernés (commerçants, habitants) et écouter les avis émis par ceux-ci. Une bonne zone 30, c'est également une zone 30 qui marche grâce à l'implication des citoyens et habitants.

Camille Thiry

Les dossiers des 3 zones sont à l'enquête jusqu'au 30 septembre. La concertation se déroulera le 6 octobre.

Les onze travaux de la conférence interministérielle du logement

Elle était attendue par le monde associatif comme d'autres attendent le film de l'été. A l'issue de cette rencontre, la conférence a promis onze groupes de travail. Ils chercheront des pistes d'actions pour améliorer la situation du logement. Une première évaluation est déjà prévue pour octobre.

La conférence interministérielle du logement a enfin eu lieu ce 5 juillet dernier avec un casting de choc réuni aux côtés de Monsieur Dupont, ministre fédéral de la Politique des Grandes Villes : les ministres régionaux du logement André Antoine pour la Wallonie, Françoise Dupuis pour Bruxelles et Mario Keulen pour la Flandre ; au niveau fédéral : Didier Reynders pour les finances et Laurette Onkelinx pour la Justice.

Pour ces acteurs du monde politique, la réalisation d'un scénario audacieux : organiser un plan de sauvetage du logement.

Cette concertation entre les différents niveaux de pouvoir est déjà un pas en avant et exprime la volonté d'une politique plus transversale du logement qui associe les différents ministres pour une meilleure cohérence d'action.

Pour sortir d'une situation jugée critique, onze groupes de travail devront décortiquer différents thèmes récur-



rents tels les logements insalubres, la lutte contre les discriminations et le racismisme, les lois fiscales en matière de logement et celles qui concernent le droit de réquisition, ainsi que la problématique des sans-abri, de la constitution d'une garantie locative et des différents mécanismes d'aides à l'accès au logement.

Les résultats de ces travaux sont attendus pour la prochaine conférence interministérielle du logement, normalement convoquée au mois d'octobre prochain, pour évaluer les situations.

Il est clair que la situation actuelle du marché du logement est loin de répondre valablement à la demande et à la réalité sociale, principalement en région bruxelloise où la précarité socio-économique s'aggrave d'années en années. Les inégalités sociales en ce qui

Pour une concertation entre associations et

Une plateforme associative est déjà en place pour préparer la prochaine conférence interministérielle du logement.

Les acteurs du milieu associatif ont déjà constitué leurs propres groupes de travail, sur base des onze thématiques issues de la rencontre du 5 juillet, afin de lister les propositions et les revendications à soumettre lors de la future conférence prévue normalement le mois prochain.

Les associations préparent un texte commun qu'elles souhaitent soumettre aux différents partenaires politiques en présence. Cette plate-

forme insiste pour être auditionnée et consultée lors de cette réunion. En effet, les acteurs de terrain revendiquent un droit de regard et demandent une collaboration active et constructive avant toute prise de décisions. Ils veulent contribuer à définir des mesures concrètes, adaptables aux carences actuelles en ce qui concerne le logement.

Cette concertation avec les acteurs de terrain a d'ailleurs été proposée lors de la première conférence interministérielle du mois de juillet dernier. Les associations ont bien reçu le message et se sont déjà ré-

concerne l'accès au logement, le nombre des marchands de sommeil en recrudescence, un contexte social en mutation : nous sommes face à un effarant constat d'urgence !

Si bien sûr l'intention d'une telle rencontre est louable, on peut se poser des questions sur la rapidité du processus.

Faut-il encore faire des études quand cela a déjà été fait, dans de nombreux domaines, par des personnes et des organismes compétents, des gens de terrain. A quand les réelles prises de conscience et de décisions qui permettront enfin de solutionner des problèmes, de mettre en place des stratagèmes salutaires, de poser des actes de manière efficace et durable ?

Espérons que la seconde conférence interministérielle du logement, prévue en octobre, aura bien lieu à la date prévue, qu'elle ne sera pas un simple et fade « remake » de la première, mais proposera des actions concrètes et applicables rapidement.

Isabelle Hochart

politiques

parti la tâche entre différents groupes de travail. Cette initiative permet d'associer les représentants des habitants aux travaux de la conférence interministérielle à venir.

Cette audition, si elle se concrétise, pourrait être très constructive. Sa simple existence peut déjà influencer le processus en place, accélérer le mouvement, inciter à la mise en œuvre de mesures qui seront assorties d'obligation de résultat.

Rendez-vous en octobre ?

I.H.

Une rocade à Ganshoren ?

La première phase du Plan de mobilité de Ganshoren, à savoir « l'état des lieux », vient d'être présentée aux habitants. Les éléments du diagnostic ? Trop de trafic de transit, un manque de transports en commun (STIB et SNCB), un manque d'infrastructures vélo...

Le bureau d'étude (BRAT) a plus spécifiquement pointé le non respect de la zone 30 de l'avenue des Neufs Provinces, largement utilisée comme axe de transit. Il semblerait que la commune envisage la suppression de cette zone 30...

Plusieurs habitants, regroupés sous le collectif « Mobilité 1083 – tranquillité » ne l'entendent pas de cette

oreille et lancent une pétition pour maintenir la limitation de vitesse ! Suite aux propos tenus lors de la réunion d'information, ils craignent particulièrement que le trajet entre les avenues de l'Exposition et Charles Woeste via la drève de Rivieren, la rue communale, les avenues de la Réforme, Van Overbeke et des Neufs Provinces ne devienne une rocade de délestage pour le trafic de transit. Ce qui serait bien sûr contradictoire avec les objectifs d'un plan de mobilité durable pour la commune !

Espérons que les phases ultérieures du plan ne confirment pas ces craintes...

Camille Thiry

Le RRU à l'enquête



l'inter-Environnement Bru-

xelles prépare une réclamation et un avis général sur le Règlement régional d'urbanisme ou RRU. Vu l'étendue des matières abordées (les abords des constructions, l'habitabilité des logements, les chantiers, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, l'isolation thermique, la publicité et les enseignes, la voirie et le stationnement hors voirie), l'enquête concerne tous les Bruxellois. Après une première lecture, l'amélioration du texte par rapport au précédent RRU, porte sur l'accessibilité des PMR et des piétons. La circulaire 18 sur le parking hors voirie a été incluse dans le Règlement : cela répond à une demande des associations mais la transposition mérite une lecture attentive. Par contre, l'énergie, texte

faible, attendra l'ordonnance régionale sur la performance énergétique des bâtiments. Le titre consacré aux chantiers paraît superflu au regard de l'ordonnance régionale et de la loi fédérale sur le même sujet. Enfin, les communes ont plus de latitude sur les décisions concernant le bâti et ses abords. Tous débats qu'IEB mènera dans les prochaines semaines avec tous les membres de la fédération.

Anne-France Rihoux

Enquête publique jusqu'au 7 octobre. Réclamations à adresser par recommandé au CCN – AATL, rue du Progrès 80 bte 1, 1035 Bruxelles. Textes disponibles dans les communes ou sur le site régional www.rru.irisnet.be.

Saint-Pierre sur la Woluwe



Ce guide a pour ambition de faire découvrir le patrimoine local et d'encourager principalement les jeunes à aller à la rencontre des richesses qui les entourent. A cette fin, ce carnet, format de poche, est un guide utile pour trouver la plupart des édifices remarquables de Woluwe-Saint-Pierre.

La commune est divisée en six périmètres. Chaque chapitre propose un parcours commenté qui relie les lieux dignes d'un intérêt historique, architectural, etc.

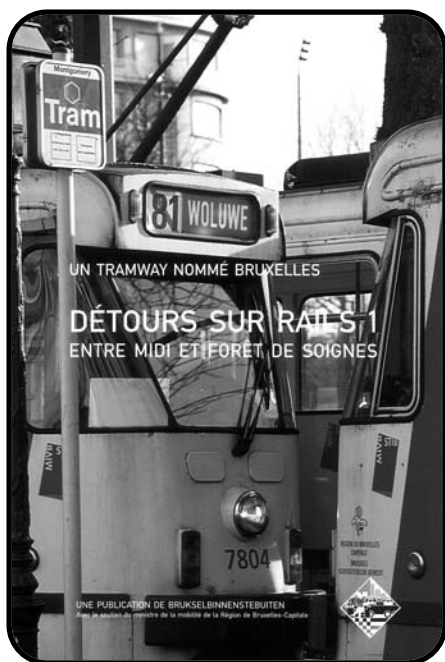
L'ouvrage nous éclaire sur l'origine du nom de la commune. Une explication avance que woluwe est une dé-

formation du germanique primitif : *welwon*, parent du latin *volvere* (tourner). Ce terme se serait maintenu grâce à un important habitat germanique sur les bords de la rivière et aurait désigné la vallée de la Woluwe en général. On y retrouve une allusion aux eaux tumultueuses et tourbillonnantes. La paroisse Saint-Pierre donna son nom au village.

A. M.

« *Woluwe-Saint-Pierre* », *Guides des communes de la Région de Bruxelles-Capitale, CFC-Éditions, 2005, Bruxelles, 82 pages.*

Visite guidée en solo



Si vous voulez visiter Bruxelles à votre gré, voici un guide pour prendre votre itinéraire en main.

L'association néerlandophone, Brukselbinnenstebuiten, vient de publier une brochure destinée à parcourir Bruxelles, à pied, en tram et en bus. Une version française a été réalisée mais elle souffre d'une traduction bien aléatoire.

Quant au programme, il propose une grande boucle à l'est de la ville à travers les vallées de la Senne, du Maelbeek et de la Woluwe. Muni du plan-guide engagez-vous sur l'itinéraire. Celui-ci est minutieusement chronométré et accompagné de la liste des arrêts qui vous devrez suivre. Un texte succinct peut être lu pendant les trajets. Il renvoie à des commentaires plus détaillés sur les lieux traversés. Pour compléter la balade, des extensions sont

proposées sous la forme de huit promenades (par exemple, la cité-jardin Le Logis à Watermael-Boitsfort ou le Quartier Saint-Boniface). Ces promenades sont agrémentées de suggestions pour les pauses-café ou les pique-niques.

La brochure aborde des thèmes d'actualité : quartier Midi, étangs et bassins d'orage, les débats d'architecture et de patrimoine, la Forêt de Soignes. Les visites permettent aussi des découvertes particulières : balade au Père Lachaise bruxellois, le Musée du Tram, des quartiers Art Nouveau.

A.M.

« *Détours sur rails, Entre Midi et Forêt de Soignes* », *Brukselbinnenstebuiten, Bruxelles, 2005, 56 pages + cartes. Infos : www.brukselbinnenstebuiten.be, tél. : 02/218 38 78.*

Abonnez-vous gratuitement à l'« Inventaire des enquêtes publiques »

Recevez chaque semaine par courrier électronique la totalité ou une sélection des avis d'enquêtes publiques sur les projets bruxellois en urbanisme et en environnement.

Pour s'abonner à l'« *Inventaire des enquêtes publi-*

ques en Région bruxelloise », il vous suffit de télécharger la fiche d'inscription, (disponible sur notre site : www.ieb.be), la compléter et la renvoyer à Inter-Environnement Bruxelles, rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles.

SOIRÉE-DÉBAT « MARDI DE LA SENNE » LE 25 OCTOBRE

Plus saine la Senne ?

La future station d'épuration Nord prévue près du pont de Buda.

Début 2007, la station d'épuration de Bruxelles-Nord ouvre ses collecteurs aux eaux usées bruxelloises. Elle ren-

forcera la station Sud et devrait permettre d'épurer toutes les eaux usées bruxelloises.

Malgré ces infrastructures, la Co-

ordination Senne et Inter-Environnement Bruxelles se demandent si la Senne retrouvera un jour une qualité optimale et vous invitent à en discuter avec :

- Monsieur Rosière, Ingénieur-Directeur à la Direction de l'Eau (AED)
- Monsieur Debongnie, Membre du Comité d'accompagnement de l'étude d'incidences Aquiris (comité d'habitants)

« Plus saine la Senne? », soirée-débat « Mardi de la Senne », le **25 octobre à 19 h**, sur le bateau Ark amarré au quai Béco, avenue du Port (face KBC).

Infos : Inter-Environnement Bruxelles (Delphine Termolle) au 02/223 01 01 ou Coordination Senne (Sylvie Posel) au 02/206 12 00 ou 03.

visites guidées**Arau**

Bruxelles 1900 – Art Nouveau.
Les 15 et 22 octobre à 10h.
Infos: 02/219 33 45 ou
www.arau.org

La Fonderie

- L'écluse de Zemst.
Les 11 et 18 octobre à 9h.
- Les moussaillons lèvent l'ancre.
Les 11 et 18 octobre à 14h.
- Un port en pleine expansion.
Les 13 et 20 octobre à 14h.
- La Grand-Place. Le 14 octobre à 20h30 et le 23 octobre à 14h.
- Le port et les canaux bruxellois.
Les 16 et 23 octobre à 14h.
- Démocratie: une longue histoire déjà. Le 21 octobre à 20h30.
- Les bières bruxelloises, de la Gueuze à la Pils.
Le 22 octobre à 14h.
- Le chocolat, l'or noir des Bruxellois. Le 22 octobre à 14h.
- Le site de Tour & Taxis, patrimoine mondial.
Le 22 octobre à 14h.
Infos: 02/410 99 50 ou
www.lafonderie.be

Les Amis de l'Unesco

Le quartier Saint-Alix à Woluwe-Saint-Pierre et la Cité-jardin de la Forêt. Le 19 octobre à 14h.
Infos: 02/648 80 06.

Laeken découverte

- Le cimetière de Laeken et ses deux églises.
Le 16 octobre.
- Le plateau du Heysel, de la Cité Modèle à l'Atomium.
Le 23 octobre.
A 14h15. Infos: 0479/39 77 15.

Pro Velo

- Ixelles ma découverte.
Les 22 et 23 octobre.
- Fureur de Lire: un soir à Bruxelles avec Jacques Brel.
Le 22 octobre à 19h.
- Fureur de Lire: au rayon des écrivains ixellois.
Le 23 octobre à 10h30.
- Fureur de Lire: Hugo, Baudelaire, Verlaine, ...
Le 23 octobre à 14h30.
Infos: 02/502 73 55 ou
www.provelo.org

Voir et Dire Bruxelles

Six associations bruxelloises de tourisme à thème (Arau, Arkadia.be, Itinéraires, La Fonderie, Le Bus bavard et Pro Vélo) offrent un éventail de promenades Art Nouveau dans le cadre de « Bruxelles 2005 Vivre l'Art Nouveau », jusqu'au 30 octobre. Programme disponible sur dépliant au 0476/43 36 32 ou www.voiretdirebruxelles.be

Le Bus bavard

Toutes les musiques que l'on aime à Bruxelles.
Le 23 octobre à 14h30.
Infos: 02/673 18 35.

promenades nature**Le Moeraske**

Les insectes aquatiques.
Le 11 octobre à 10 h.
Infos: Cebe, 02/242 50 43 ou
www.cebe.be

De Jette à Relegem

Parcours champêtre consacré à l'observation des oiseaux migrateurs. Le 15 octobre à 8h.
Infos: Aves, 02/649 00 90.

Le Parc de Woluwe

Ecoute et observation des oiseaux hivernants. Le 15 octobre à 9h.
Infos: Aves, 02/771 81 13.

La Ferme d'Uccle

Quels sont les derniers mohicans du potager et du verger?
Le 16 octobre à 10h.
Infos: CRIE, 02/675 37 30.

Le Kauwberg

Promenade d'initiation aux champignons.
Le 16 octobre à 10h.
Infos: SOS Kauwberg, 0496/706 451.

Le Vogelzang

Fruits et Graines. Le 16 octobre à 9h30. Infos: CCN Vogelzang, 02/640 19 24.

journée de gestion**Le Vogelzang**

Le 12 octobre à partir de 13h30.
Infos: CCN Vogelzang, 02/640 19 24.

vélo**A vélo dans le trafic**

Le 15 octobre, formation Vélo Trafic de 14 à 17h30 au Parc du Cinquantenaire.
Infos: Gracq, 02/502 61 30.

Appel aux associations membres

Vous organisez des visites guidées, conférences, cours, rencontres, ateliers ou activités pratiques ? Communiquez-nous les informations utiles suffisamment à l'avance pour en publier l'annonce.

Bruxelles en mouvements est édité par Inter-Environnement Bruxelles, asbl, Association indépendante. Fédération des comités d'habitants de Bruxelles. Organisme d'Éducation Permanente reconnu par le Ministère de la Communauté française. Membre de l'ARSC. Rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles. Tél : 02/223 01 01. Fax: 02/223 12 96. E-mail: info@leb.be



Rédacteur en chef: Almos Mihaly, avec la collaboration de Raymond Boudru, Anne Deflairière, François Dewez, Sarah Duray, Isabelle Essers, Sébastien François, Isabelle Hochart, Philippe Meersseman, Philippe Mertens, Emilie Marquet, Catherine Maréchal, Dalila Riffi, Anne-France Rihoux, Delphine Termolle, Camille Thiry et Roland Vande Poel.
 Imprimerie: Auspert & Cie sprl.

En vous abonnant à Bruxelles en mouvement, vous contribuez à soutenir l'action d'Inter-Environnement Bruxelles en faveur de la qualité de la vie en ville.

Coût de l'abonnement annuel au bimensuel Bruxelles en mouvements (23 numéros): 22 €. 34€ avec facture. Étranger: 32€. Abonnement de soutien: 52€. Mensuellement par domiciliation: 1,75€. Prix au numéro: 1,25€ (inclut les frais de port). Versements au compte 210-009204-46 d'Inter-Environnement Bruxelles, rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles.

Chère énergie: le jour d'après

Après bien des querelles intestines, le Gouvernement fédéral a décidé de ristourner à tous les ménages belges 17,5% de leurs factures énergétiques. Inter-Environnement Bruxelles juge la mesure très faible.

La mesure est tardive! Si les logements construits et rénovés après le premier choc pétrolier avaient été correctement isolés, le ménage belge consommerait en moyenne 20 plutôt que 25 litres de mazout par mètre carré et par an. Soit une économie annuelle d'environ 600 litres pour une habitation moyenne... Avec des conséquences positives sur le climat et les finances publiques!

La mesure est socialement injuste! Le ménage moyen n'existe pas! Non seulement le pouvoir d'achat n'a pas évolué de la même façon pour tous – la difficulté des uns à pouvoir se chauffer contraste, par exemple, avec la capacité des autres à soutenir la croissance continue du marché des 4X4 – mais les ménages fragilisés occupent de surcroît les logements les moins isolés qui soient. Au point de devoir faire face, dans de nombreux cas, à une facture énergétique supérieure au montant du loyer.

La mesure est partielle! D'autres moyens mériteraient d'être déve-

loppé davantage: étalement des factures, élargissement des catégories de bénéficiaires, augmentation des montants et volume de l'aide d'urgence instituée par le fonds «mazout» – aujourd'hui plafonné à 20 millions d'euros. Par contre, la ristourne généralisée de 17,35 % du montant de la facture envoie non seulement un mauvais message aux consommateurs mais prive également l'État de moyens conséquents (le cadeau pourrait d'ailleurs dépasser les 275 millions de recettes fiscales supplémentaires) qui auraient pu être investis dans des réductions durables de la consommation d'énergie domestique.

Inter-Environnement Bruxelles demande que ce troisième «*électrochoc*» pétrolier stimule la réflexion. Est-ce que le Gouvernement fédéral et les autres pouvoirs publics attendront de voir le baril dépasser la barre des 100 dollars pour mettre en place une politique volontariste.

Anne-France Rihoux

D'après la carte blanche parue dans *La Libre Belgique* du 16 septembre 2005 signée par Inter-Environnement Wallonie, l'Institut pour le Développement Durable, Solidarités Nouvelles, WWF Belgique, Les Equipes Populaires, Nature et Progrès, Greenpeace, Les Amis de la Terre, La Ligue des Familles, APERE, Oxfam

agenda

nature

Séance de films vidéo

Le 11 octobre à 20h, à l'hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert, avenue Hymans, 2.
 Infos: Aves, 067/63 8577.

Recensement du grand cormoran

Avec l'automne, s'annonce le retour sur nos eaux du grand

cormoran. Ce noir prédateur, tel un nouveau Viking, vient du nord pour remonter nos fleuves et les piller de leurs richesses. Les ornithologues sont souvent pris à partie, accusés de vouloir protéger le cormoran à tout prix. Le 14 octobre, Aves organise un recensement des dortoirs des grands cormorans à Bruxelles et en Wallonie.
 Infos: Aves, 082/61 54 68.



expo

Exposition de champignons frais

Le 8 octobre de 13 à 18h et le 9 octobre de 10 à 18h, à l'UCL, auditorium centraux, avenue Mounier, 51, 1200 Woluwe-Saint-Lambert.
 Infos: Cercle de Mycologie de Bruxelles, 02/762 34 61.